

mais la ressemblance sera alors bien grossière, à moins que l'imposteur n'ait dépassé le but qu'il s'était proposé. Comme la simulation se fait le plus souvent au moyen de vomitifs ou de purgatifs énergiques, il suffira de soumettre à l'analyse chimique les matières des déjections ou des vomissements pour faire justice de l'imposture. Enfin, les soupçons d'empoisonnement sont quelquefois l'un des symptômes de début de l'aliénation mentale et particulièrement de cette forme de folie connue sous le nom de folie mélancolique. Des accusations sans fondement ont plus d'une fois été portées en pareille circonstance et recueillies par la justice. Nous en avons parlé en temps opportun.

VI. — DES DIFFÉRENTES ESPÈCES D'EMPOISONNEMENT

Division. — Toutes les substances vénéneuses sont loin d'être également employées, ce qui s'explique facilement par des raisons diverses tirées de la

TABLEAU A

STATISTIQUE DE L'EMPOISONNEMENT CRIMINEL EN FRANCE, DE 1851 A 1862

	ANNÉES												TOTAL
	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	1860	1861	1862	
Total des crimes d'empoisonnement.....	63	39	71	56	78	47	58	49	49	32	39	36	617
SUITES DE L'EMPOISONNEMENT													
Mort.....	26	12	46	22	47	13	18	19	11	6	13	17	190
Maladie.....	29	25	40	24	46	26	22	15	15	14	19	10	285
Nulles.....	8	2	15	10	15	8	18	15	23	12	7	9	142
NATURE DU POISON EMPLOYÉ													
Arsenic.....	35	25	33	25	42	14	18	9	9	3	14	5	232
Phosphore.....	13	3	4	12	21	14	23	20	10	15	13	16	170
Sulfate de cuivre.....	3	5	10	8	4	2	8	5	15	5	4	8	77
Vert-de-gris.....	2	3	10	4	6	3	1	2	2	..	33
Acide sulfurique.....	1	1	2	1	2	7	1	4	4	4	1	2	30
Cantharides.....	4	1	3	3	..	6	1	2	2	..	1	2	23
Opium.....	1	1	1	1	2	6
Elébore.....	2	..	2
Emétique.....	1	1	1	1	4
Sulfate de fer.....	1	2	1	4
Acide nitrique.....	1	..	1	1	3
Ammoniaque.....	4	1	..	3
Mercuré.....	1	..	1	1	3
Datura.....	3	3
Noix vomique.....	2	1	3
Acide chlorhydrique.....	1	1	2

notoriété plus ou moins répandue de certains poisons, de la plus ou moins grande facilité de se les procurer, etc. La fréquence d'emploi de chacun

d'eux varie, du reste, suivant les différentes époques, suivant le bruit que tel ou tel procès retentissant vient faire autour d'une substance jusqu'alors inconnue, etc. Mais, en réalité, le nombre des substances employées comme poison dans un but criminel est beaucoup plus réduit qu'on ne le croirait au premier abord. Comme le fait remarquer Tardieu, il n'en est véritablement que six qui, par leur chiffre, méritent de fixer l'attention : l'arsenic, le phosphore, le sulfate de cuivre, le vert-de-gris, l'acide sulfurique et les cantharides qui, à eux seuls, représentent 565 cas d'empoisonnement sur les 617 relevés dans le tableau suivant, qui a été dressé par Briand et Chaudé (voir tableau A).

Viennent ensuite la potasse, l'acétate de plomb, le gaz acide carbonique, les graines de genêt, le colchique, les champignons, l'euphorbe, le baume de Fioravanti, l'eau sédative, la belladone et le verre pilé? qui ont été employés chacun une fois.

TABLEAU B

DÉPARTEMENTS OU L'EMPOISONNEMENT EST LE PLUS RARE														
CLASSEMENT														
ARDENNES					NORD				SEINE					
1825 à 1838	1839 à 1852	1853 à 1866	1867 à 1880	1825 à 1880	1 ^{re} pér.	2 ^e pér.	3 ^e pér.	4 ^e pér.	1825 à 1880	1 ^{re} pér.	2 ^e pér.	3 ^e pér.	4 ^e pér.	1825 à 1880
84	86	86	85	74	85	82	80	84						
DÉPARTEMENTS OU L'EMPOISONNEMENT EST LE PLUS FRÉQUENT														
CLASSEMENT														
LOZÈRE				HAUTES-ALPES				GERS						
1 ^{re} pér.	2 ^e pér.	3 ^e pér.	4 ^e pér.	1825 à 1880	1 ^{re} pér.	2 ^e pér.	3 ^e pér.	4 ^e pér.	1825 à 1880	1 ^{re} pér.	2 ^e pér.	3 ^e pér.	4 ^e pér.	1825 à 1880
1	6	1	3	1	3	1	2	2	8	3				

Depuis la publication de ce tableau des études fort intéressantes de statistique ont été publiées en France. Nous empruntons à une remarquable thèse de M. le Dr Albert Bournet (*De la criminalité en France et en Italie*), étude médico-légale faite sous la direction de M. Lacassagne, au laboratoire de médecine légale de la Faculté de Lyon, les documents qui vont suivre.

« L'empoisonnement est l'arme des faibles, celle de la femme.

TABLEAU C

STATISTIQUE DE L'EMPOISONNEMENT CRIMINEL EN FRANCE.

	1825 à 1830.	1830 à 1835.	1835 à 1840.	1840 à 1845.	1845 à 1850.	1850 à 1855.	1855 à 1860.	1860 à 1865.	1865 à 1870.	1870 à 1875.	TOTAUX des cinquante ANNÉES.	1875 à 1880.
Total des crimes d'empoisonnement.....	150	145	221	250	259	249	281	181	165	99	2045	89
Accusés.....	200	179	250	207	212	209	207	155	139	93	1851	89
Hommes.....	77	103	127	108	105	102	95	67	49	38	871	27
Femmes.....	73	76	123	99	107	107	112	88	90	55	930	62
Degré d'instruction des accusés :												
Ne sachant ni lire ni écrire.....		114	146	112	136	118	128	85	64	46	908	
Sachant à peine lire et écrire.....		44	70	70	52	64	54	53	56	24	487	
Sachant bien lire et bien écrire.....		17	24	24	17	22	22	15	10	10	157	
Instruction supérieure.....		4	10	10	7	6	3	2	9	3	49	
POISONS EMPLOYÉS.												
Arsenic.....			110	168	179	169	92	37	36	13	804	18
Phosphore.....			1	4	34	94	74	60	43	310	14	28
Sulfate de cuivre.....			6	19	42	29	34	28	22	24	167	14
Vert-de-gris.....			15	42	42	20	9	4	4	4	76	3
Acide sulfurique.....			4	10	11	7	8	7	5	3	55	3
Cantharides.....			7	7	10	13	11	4	4	2	58	1
Opium-Laudanum.....			1	1	1	1	3	5	1	3	17	1
Ellébore.....			1	1	1	1	1	2	1	1	12	1
Emétique.....			1	1	1	1	2	2	1	1	6	1
Sulfate de fer.....			1	1	1	1	1	1	1	1	40	1
Acide nitrique.....			5	1	1	1	1	2	1	1	8	1
Ammoniaque.....			1	1	1	1	1	2	1	1	5	1
Mercure.....			1	1	1	1	1	2	1	1	5	1
Datura.....			1	1	3	1	1	1	1	1	13	1
Noix vomique.....			3	7	1	1	2	1	1	1	8	1
Acide chlorhydrique.....			1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
Potasse.....			6	2	1	1	1	1	1	1	9	1
Acétate de plomb.....			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Gaz acide carbonique.....			1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
Colchique.....			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Champignons.....			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Euphorbe.....			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Baume de Fioravanti.....			1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
Eau sédative.....			1	1	1	1	1	1	1	1	6	1
Belladone.....			5	1	1	1	1	1	1	1	9	1
Strychnine.....			1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
Digitaline.....			1	1	1	1	1	1	1	1	6	1
Acide prussique.....			1	1	1	1	1	1	1	1	8	1
Bichlorure de mercure.....			1	1	1	1	1	1	1	1	3	1
Eau de javelle.....			1	1	1	1	1	1	1	1	10	1
Acétate de cuivre.....			1	7	1	1	1	1	1	1	4	1
Cyanure de potassium.....			1	1	1	1	1	1	1	1	4	1
Sulfate de zinc.....			1	1	1	1	1	1	1	1	8	1
Nicotine-Tabac.....			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Huile de croton.....			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Ether.....			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Vert métilis.....			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Oxalate de potasse.....			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

» Quand on construit un graphique de l'empoisonnement criminel en France de 1825 à 1880, par période de cinq années, et qu'on trace deux lignes indi-

quant le nombre des hommes et des femmes poursuivis, on constate que le nombre des accusés femmes est toujours supérieur à celui des accusés hommes.

TABLEAU D

EMPOISONNEMENTS EN FRANCE DE 1825 A 1880.

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE ABSOLU DES ACCUSATIONS 1825-1880.	NOMBRE RELATIF POUR 10,000 HABITANTS 1825-1880.	CLASSEMENT 1825-1880.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE ABSOLU DES ACCUSATIONS 1825-1880.	NOMBRE RELATIF POUR 10,000 HABITANTS 1825-1880.	CLASSEMENT 1825-1880.
Ain.....	45	0.418	50°	Loiret.....	23	0.685	12°
Aisne.....	17	0.310	72°	Lot.....	16	0.553	24°
Allier.....	17	0.498	33°	Lot-et-Garonne.....	14	0.416	48°
Basses-Alpes.....	19	3.943	12°	Lozère.....	17	1.222	1°
Hautes-Alpes.....	15	1.185	2°	Maine-et-Loire.....	33	0.654	13°
Alpes-Maritimes.....	»	»	»	Manche.....	20	0.343	65°
Ardèche.....	14	0.376	58°	Marne.....	13	0.325	70°
Ardennes.....	5	0.157	86°	Marne (Haute-).....	14	0.548	26°
Ariège.....	16	0.625	17°	Mayenne.....	17	0.470	38°
Aube.....	10	0.740	9°	Meurthe.....	20	0.523	31°
Aude.....	11	0.389	57°	Meuse.....	9	0.292	77°
Aveyron.....	31	0.801	6°	Morbihan.....	25	0.531	29°
Bouches-du-Rhône.....	19	0.414	51°	Moselle.....	9	0.537	78°
Calvados.....	17	0.352	62°	Nièvre.....	17	0.528	30°
Cantal.....	15	0.605	20°	Nord.....	22	0.180	85°
Charente.....	18	0.483	34°	Oise.....	23	0.574	22°
Charente-Inférieure.....	22	0.473	36°	Orne.....	14	0.328	69°
Cher.....	11	0.363	60°	Pas-de-Calais.....	17	0.239	83°
Corrèze.....	23	0.750	8°	Puy-de-Dôme.....	26	0.448	43°
Corse.....	10	0.426	46°	Pyrénées (Basses-).....	19	0.434	45°
Côte-d'Or.....	22	0.574	21°	Pyrénées (Hautes-).....	13	0.541	27°
Côtes-du-Nord.....	23	0.371	59°	Pyrénées-Orientales.....	8	0.449	42°
Creuse.....	9	0.328	68°	Rhône.....	14	0.242	82°
Dordogne.....	27	0.548	25°	Saône (Haute-).....	11	0.329	71°
Doubs.....	13	0.453	41°	Saône-et-Loire.....	17	0.299	74°
Drôme.....	25	0.789	7°	Sarthe.....	21	0.455	40°
Eure.....	12	0.295	76°	Savoie.....	»	»	»
Eure-et-Loir.....	10	0.349	63°	Savoie (Haute-).....	»	»	»
Finistère.....	15	0.249	81°	Seine.....	32	0.197	84°
Gard.....	10	0.252	80°	Seine-Inférieure.....	33	0.435	44°
Garonne (Haute-).....	17	0.363	61°	Seine-et-Marne.....	14	0.412	52°
Gers.....	34	1.123	3°	Seine-et-Oise.....	20	0.396	55°
Gironde.....	28	0.411	53°	Sèvres (Deux-).....	18	0.564	23°
Hérault.....	18	0.458	39°	Somme.....	19	0.338	66°
Ile-et-Vilaine.....	27	0.472	37°	Tarn.....	31	0.883	5°
Indre.....	11	0.416	49°	Tarn-et-Garonne.....	15	0.639	14°
Indre-et-Loire.....	19	0.608	19°	Var.....	17	0.532	28°
Isère.....	41	0.712	11°	Vaucluse.....	13	0.504	32°
Jura.....	9	0.296	75°	Vendée.....	24	0.632	15°
Landes.....	12	0.406	54°	Vienne.....	13	0.481	47°
Loir-et-Cher.....	9	0.319	64°	Vienne (Haute-).....	15	0.483	35°
Loire.....	12	0.250	79°	Vosges.....	16	0.391	56°
Loire (Haute-).....	10	0.329	67°	Yonne.....	27	2.739	10°
Loire-Inférieure.....	34	0.626	16°				

» Les deux lignes sont plus ou moins éloignées l'une de l'autre, excepté aux deux périodes 1840-1845 et 1850-1855, où elles se touchent (voir tableau C).
 » L'autre graphique que nous avons tracé pour indiquer le nombre des em-

empoisonnements par mois, montre qu'il y a un maximum en hiver et un autre en mai. Ce dernier tient peut être à ce que la femme empoisonneuse est plus impressionnable à l'influence de la chaleur, ce qui permettrait de croire alors que les empoisonnements d'été sont sous la dépendance de l'instinct génésique.

» L'empoisonnement, grâce au progrès incessant de la science, n'est plus employé que par les ignorants.

» Quand on étudie, en effet, sa répartition géographique en France, on constate que ce crime, rare dans les départements où l'instruction est très répandue, comme dans les Ardennes (86^e rang), le Nord (85^e), la Seine (84^e), le Pas-de-Calais (83^e), le Rhône (82^e), est très fréquent, au contraire, dans ceux où elle est peu développée; c'est ainsi que, au point de vue du classement pour la période totale 1825-1880, la Lozère occupe le 1^{er} rang, les Hautes-Alpes le 2^e, le Gers le 3^e (voir tableau B). L'Isère, où il y a eu plus d'empoisonnement, mais qui n'occupe cependant que le 11^e rang dans le classement, mérite une mention spéciale. C'est la patrie de Locuste, la grande empoisonneuse, qui fournit à Néron le poison qui foudroya Britannicus (Suétone, *Histoire des douze Césars*). Si la Vendée n'occupe que le 15^e rang, le Morbihan le 29^e, les Côtes-du-Nord le 59^e, le Finistère le 81^e, c'est que la Bretagne, où l'ignorance est encore si profonde, a une moyenne de moralité vraiment exceptionnelle. Là s'est conservé pur le sentiment profond de la vie de famille, pure aussi la croyance au but idéal de la vie.

» En France, on s'occupe sérieusement de mettre des écoles partout. L'empoisonnement, ce crime particulier aux ignorants, va donc s'atténuer chaque année. »

Nous mettons en regard du tableau des empoisonnements de 1825 à 1880 répartis par départements, un tableau dû à M. Lacassagne et reproduit dans le précis de toxicologie de M. Chapuis (voir tableau D).

Division et classification. — Dans l'état actuel de la science, il est impossible de donner des poisons une classification ne laissant rien à désirer. La meilleure serait, sans contredit, celle qui aurait pour base l'action des substances toxiques sur les éléments anatomiques et sur les humeurs, mais nos connaissances à cet égard sont encore trop imparfaites pour qu'il soit possible de rien tenter de précis dans ce sens. Les bornes de ce chapitre ne nous permettent pas d'exposer les différentes classifications qui ont été proposées par les toxicologistes, et leur énumération serait d'ailleurs fastidieuse.

Nous mentionnerons seulement un essai de classification proposé par M. Rabuteau sous la dénomination de *classification rationnelle*.

Cet auteur divise les poisons en cinq classes suivant leur mode d'action le plus saillant.

1^{re} classe
POISONS HÉMATIQUES.

Agissant spécialement
sur les globules rouges
ou
poisons globulaires.

Oxyde de carbone.
Acide cyanhydrique.
Acide sulfhydrique.
Sulfure d'ammonium.
Composés du sélénium
et du tellure.
Phosphore.
Arsénicaux.
Alcooliques.

Agissant spécialement
sur les globules
et le plasma
ou
poisons plasmiques.

Nitrites et vapeurs nitreuses.
Sels d'argent injectés dans les veines.
La plupart des sels métalliques (à doses faibles et continues).

2^e classe
NÉVROTiques.

Exagérant le pouvoir
réflexe
2^o Spinaux.

Curare.
Fève de Calabar.
Aconitine.
Cicutine.

Agissant sur les éléments
du cerveau et de la
moelle épinière.
3^o Cérébro-spinaux.

Strychnine.
Oxygène comprimé.
Cantharides, etc.

Chloroforme.
Ether.
Opium.

3^e classe
NÉVRO-MUSCULAIRES.

Solanées vireuses.
Digitale.
Antimoniaux.

4^e classe
MUSCULAIRES.

Acide carbonique.
Inée.
Vératrine.
Sels de potassium.
Sels de baryum.
Cuivre. Zinc. Cadmium.
Étain. Plomb.
Mercure, etc.

5 ^e classe IRRITANTS ET CORROSIFS.	}	Acide sulfurique.
		— azotique.
		— chlorhydrique.
		— fluorhydrique.
		— oxalique.
		Potasse. Soude. Ammoniaque.
		Sulfures alcalins.
		Iode. Brome. Chlore, etc.

Toutes les classifications qui ont été proposées présentent le même inconvénient de mettre à côté les uns des autres des corps fort disparates et qui pourraient presque aussi bien figurer dans des classes différentes. Néanmoins, une division si imparfaite qu'elle soit, facilitant l'étude en permettant de grouper les substances dont il s'agit, nous adopterons ici la classification de Tardieu, qui est du reste un remaniement de celles de Fodéré, d'Orfila, de Devergie et de Giacomini.

Cette classification ne présente pas d'avantages sur celle de M. Rabuteau, mais elle est en quelque sorte classique, et à l'exemple de Tardieu, nous diviserons l'étude des empoisonnements suivant cinq sections que nous allons passer en revue avec quelques détails.

1^{re} classe. — EMPOISONNEMENT PAR LES IRRITANTS ET CORROSIFS. — Les substances contenues dans cette première classe ont pour caractère essentiel de produire localement une irritation plus ou moins violente pouvant aller jusqu'à l'inflammation (*irritants*) ou même la mortification rapide des tissus (*corrosifs*). Si quelques-uns produisent, en outre, d'autres effets consécutifs à leur absorption, tels que la coagulation du sang par l'acide sulfurique, l'irritation et l'inflammation des tissus n'en constituent pas moins le symptôme principal et le danger. A cette classe appartiennent les acides sulfurique, nitrique, chlorhydrique, acétique, oxalique et tartrique, les alcalis concentrés (potasse, soude, eau de javelle, eau seconde), l'ammoniaque, le chlore, l'iode, le brome, les sulfures alcalins et les drastiques.

2^e classe. — EMPOISONNEMENT PAR LES HYPOSTHÉNISANTS. — Les poisons qui appartiennent à cette classe ont pour caractère essentiel une dépression rapide et profonde des forces vitales souvent liée à une altération manifeste du sang. L'irritation qu'ils produisent localement est tout à fait secondaire et n'est nullement en rapport avec la gravité des accidents généraux consécutifs à l'absorption. A cette classe appartiennent l'arsenic, le phosphore, les préparations de mercure, l'étain, le bismuth, le cuivre, l'émétique, le nitre, le sel d'oseille, la digitale, etc.

3^e classe. — EMPOISONNEMENT PAR LES STUPÉFIANTS. — L'empoisonnement par les stupéfiants a pour caractère essentiel une action directe et spéciale sur le système nerveux, action dépressive produisant la *stupeur* accompagnée parfois d'une irritation locale, toujours peu intense.

A cette classe appartiennent la plupart des substances connues depuis

Fodéré sous la dénomination de narcotico-âcres, les préparations de plomb, l'acide carbonique, l'oxyde de carbone, l'hydrogène carboné, l'hydrogène sulfuré, l'éther, le chloroforme, la belladone, le tabac et les autres solanées vireuses, et les champignons.

4^e classe. — L'EMPOISONNEMENT PAR LES NARCOTIQUES est caractérisé par l'action toute spéciale et distincte que l'on ne peut définir que par son nom même, le *narcotisme* (Tardieu).

A cette classe appartiennent l'opium, ses principes et ses composés.

5^e classe. — EMPOISONNEMENT PAR LES NÉVROSTHÉNIQUES. — Les substances dites névrosthéniques ont pour action spéciale une excitation violente des centres nerveux pouvant aller jusqu'à produire une mort rapide ou même instantanée.

A cette dernière classe appartiennent la strychnine (noix vomique), la brucine, l'acide cyanhydrique, le sulfate de quinine, les cantharides, le camphre et l'alcool.

§ 1. — 1^{re} classe. — Empoisonnement par les irritants.

1^o **Acide sulfurique.** — L'empoisonnement par l'acide sulfurique peut se produire de trois manières; il peut être le résultat d'une erreur, le fait d'un suicide, ou bien encore il peut être attribué à un crime.

L'empoisonnement, par suite d'une méprise, n'est pas très rare; on voit assez souvent des hommes et des enfants, qui, trompés par la ressemblance de l'acide sulfurique avec certaines liqueurs, en avalent un verre entier. D'autre part, qu'une personne se serve pour des usages domestiques d'une bouteille dans laquelle on a versé de l'acide, il peut se faire qu'il en reste encore dans cette bouteille, et, si elle n'y prend garde, en la remplissant soit d'eau, de vin ou de vinaigre, elle obtiendra une dilution de l'acide contenu dans le vase. L'absorption de ce liquide n'occasionnera peut-être pas d'empoisonnement, mais pour le moins elle sera cause de troubles considérables qui se manifesteront du côté des organes digestifs.

L'empoisonnement par suite d'un acte de la volonté, le suicide, est le plus fréquent, et la substance employée à peu près exclusivement dans ce cas est la solution sulfurique de bleu d'indigo dont on se sert journellement dans certaines professions.

Il faut examiner maintenant comment se produit l'empoisonnement qui résulte d'un acte criminel. Le meurtrier peut verser simplement le poison dans un verre; mais alors la personne, à laquelle le liquide corrosif était destiné, le rejette immédiatement à la première gorgée. Une autre manière d'administrer l'acide sulfurique dans un but criminel consiste à prendre de l'eau de cuivre ou tout autre liquide dont l'acide sulfurique forme la base et à le mélanger à du cidre ou bien à de la limonade. Ce cas est d'autant plus fréquent que le coupable a plus de facilité pour se procurer le poison et éveille moins de soupçons. Quelquefois, c'est par la force que le crime peut être commis; mais la victime peut résister, se débattre, et c'est alors que